



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 033-243301264-20211125-2021\_179-DE

**N°2021/179**

**OBJET : CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À TITRE TEMPORAIRE ET PRÉCAIRE AVEC CONTREPARTIE D'INGÉNIEURIE DANS LE CADRE D'EURÊKAPÔLE**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 33**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 39**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : le 19 novembre 2021**

**Date d'affichage de la convocation au siège : le 19 novembre 2021**

**Le 25 novembre de l'année deux mille vingt et un à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. LAFFARGUE	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	Mme BÉTENCOURT
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	A		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	E	M. CLAVERIE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme BOURRIER	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P			AULANIER Benoist	P

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance. \* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**  
Les procès-verbaux des 22 septembre et 7 octobre sont adoptés à l'unanimité.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/179

**OBJET : CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À TITRE TEMPORAIRE ET PRÉCAIRE AVEC CONTREPARTIE D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE D'EURÊKAPÔLE**

Envoyé en préfecture le 29/11/2021  
Reçu en préfecture le 29/11/2021  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20211125-2021\_179-DE

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et suivants,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-1-1 « Actions de développement économique »,

**Vu** la délégation du Conseil communautaire accordée au Président de la Communauté de Communes de Montesquieu par délibération n° 2020/63 du 13 juillet 2020,

**Compte tenu** de la nécessité de passer des conventions pour la mise à disposition d'un local avec contrepartie d'ingénierie dans le cadre d'EURÊKAPÔLE.

**Considérant** l'avis de la Commission Développement Economique du 9 novembre 2021,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

La Communauté collaborative d'innovation vient compléter l'accompagnement à la création et au développement de projets innovants proposés par la collectivité auprès des porteurs de projets et des entreprises en vue de développer un fablab à caractère industriel EURÊKAFAB<sup>NUM</sup>.

Une phase de préfiguration de la dynamique EURÊKAPÔLE et de la Communauté Collaborative d'Innovation initiée depuis décembre 2017, a permis d'identifier les éléments constitutifs et les premières réalisations opérationnelles de cette communauté.

Implantée dès avril 2019 dans les nouveaux locaux Eurêkapôle, la Communauté Collaborative d'Innovation rassemble 8 entreprises aux compétences technologiques et entrepreneuriales complémentaires et engagées dans une dynamique coopérative.

En synergie avec le fablab et les services de la CCM (développement économique, développement durable, jeunesse...), elle contribue à la politique de développement économique et d'innovation de la CCM par son apport d'ingénierie et d'expertise, via notamment les actions suivantes :

- contribuer au fonctionnement du fablab EURÊKAFAB en complémentarité avec l'animateur fablab,
- attirer des projets économiques dans l'écosystème,
- accompagner et/ou conseiller des porteurs de projets personnels ou professionnels,
- exercer un rôle d'ambassadeur d'EURÊKAPÔLE dans les réseaux et événements professionnels auxquels ils participent,
- contribuer à des événements grand public comme la Fête de la Science à Saint-Médard d'Eyrans ou le Game Fest, etc.

En contrepartie de ces activités, chaque membre de la communauté collaborative d'innovation se voit alloué un local au sein d'EURÊKAPÔLE.

Des conventions, d'une durée d'un an renouvelable, sont passées pour encadrer les relations entre la CCM et les membres de la communauté collaborative d'innovation (CCd'I)

Les modalités financières sont les suivantes : il est établi un prix par m<sup>2</sup> d'occupation. Le tarif est fixé annuellement par délibération du conseil communautaire sur la base des tarifs d'hôtels d'entreprises charges comprises (230€/m<sup>2</sup>/an). La surface d'occupation est convertie en jours d'ingénierie par mois (au minimum voir tableau ci-dessous). Un suivi annuel de l'activité (nombre de jours d'ingénierie dédiés à la CCM par chaque entreprise et identification des projets accompagnés) est réalisé par les services et présenté en comité de pilotage.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/179

**OBJET : CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À TITRE TEMPORAIRE ET PRÉCAIRE AVEC CONTREPARTIE D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE D'EURÊKAPÔLE**

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 033-243301264-20211125-2021\_179-DE

## *Le Conseil Communautaire à l'unanimité :*

- Autorise le Président à signer les conventions de renouvellement de mise à disposition à titre temporaire et précaire pour une durée d'un an à compter de leur signature :
  - selon les modalités suivantes : surface occupée convertie en jours d'ingénierie par mois
  - avec les membres de la communauté collaborative d'innovation suivants :

<b>Signataires</b>	<b>Surface allouée (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Nombre de jours/mois redevable au prorata de la surface occupée</b>
KRÉAQUI	30,41	1
KITEWINDER	90,39	4
INTERDRONES SERVICES	33	2
EXOGREEN	29,30	1
D33D	138,44	7
HACE	24,03	1
ADS PROCESS	11,45	1

- Autorise le Président à signer la nouvelle convention de mise à disposition à titre temporaire et précaire pour une durée d'un an à compter de la signature :
  - selon les modalités suivantes : surface occupée convertie en jours d'ingénierie par mois
  - avec le membre de la communauté collaborative d'innovation suivant :

<b>Signataire</b>	<b>Surface allouée (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Nombre de jours/mois redevable au prorata de la surface occupée</b>
HUBALIX	26,45	2

- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2021

**Le Président de la CCM**  
Bernard FATH

*Document signé électroniquement*

